





A Monsieur le Préfet du Massif des Alpes, Préfet de PACA,

A Monsieur le Préfet de Savoie,

Monsieur le Préfet,

Nous attirons votre attention sur le projet d'UTN porté par la commune de Bonneval sur Arc consistant en une urbanisation nouvelle d'environ 1500 lits au lieu-dit « le Vallonnet » situé à mi-chemin entre le centre-village classé et le hameau restauré de l'Ecot.

Si ce projet se réalisait, il porterait une atteinte irrémédiable à l'environnement exceptionnel dont jouit la commune de Bonneval sur Arc.

Pour rappel, Bonneval sur Arc est une petite commune de 251 habitants qui, de par sa taille, n'a plus les ressources économiques suffisantes pour assurer seule le financement du maintien et renouvellement des installations ni l'exploitation courante de son domaine skiable. Afin de tenter de continuer à pouvoir en assumer la gestion, la commune souhaite développer une urbanisation nouvelle au pied des pistes. Cette dernière consiste en un "lotissement immobilier" hôtelier d'envergure (1500 lits) situé à l'écart du bourg, improprement qualifié de "caché" entre le bourg ancestral et le hameau restauré de l'Écot. Nous pointons le fait que la station dispose déjà de 2353 lits touristiques dont 1290 lits marchands et 540 lits professionnels. L'offre actuelle est déjà supérieure à la demande (cf taux d'occupation en hiver et été). La Maurienne, et à fortiori Bonneval, est très peu concernée par la clientèle internationale visée par cette nouvelle urbanisation. Il n'y a donc absolument aucune garantie que la création de l'offre génère la demande.

Non seulement Bonneval sur Arc fait cavalier seul mais le projet d'UTN n'a fait l'objet d'aucune étude d'alternative. En particulier, la commune aurait pu étudier quels atouts elle pourrait tirer de sa proximité avec le Parc National de la Vanoise (à contrario les impacts du projet sur le PNV même n'ont pas été étudiés) et quelle association elle pourrait construire avec les communes voisines, dont certaines viennent d'ailleurs de fusionner pour être un seul opérateur plus efficace sur l'ensemble du domaine skiable de Val Cenis. De plus, le dossier ne présente ni les alternatives envisagées, ni les justifications des choix effectués, notamment au regard des incidences prévisibles sur l'environnement. Il est indispensable de se placer dans une optique de complémentarité avec Bessans et Val Cenis plutôt que de concurrence et de se placer, dans le cadre du SCoT Maurienne, orienté vers le tourisme 4

saisons et social. La réalisation de ce projet n'est pas la solution à moyen et long terme car il mettra Bonneval devant le dilemme suivant : comment attirer les investisseurs et comment remplir ces lits avec une offre ski aussi réduite ?

Le projet d'UTN sous-tend le projet de liaison entre le domaine skiable de Val d'Isère et celui de Bonneval sur Arc à travers la zone cœur du Parc National de la Vanoise. Ce projet, incompatible depuis son origine avec l'existence même du PNV, ne saurait être accepté par l'Administration ni dans le cadre du SCoT Maurienne.

La problématique des eaux usées de Bonneval sur Arc continue à se poser : comment autoriser un accroissement de la charge polluante alors que les raccordements de l'existant ne sont pas faits ? L'impact des nuisances sonores sur le Parc National de la Vanoise n'est pas analysé. Enfin, les risques naturels ne sont pas réévalués à l'aune du changement climatique dont l'impact en ce domaine est pourtant majeur.

En conclusion, Bonneval sur Arc est au cœur d'un site remarquable et authentique de "haute montagne" encore pure et sauvage qui en font une exception. L'avenir de ces espaces requiert une réflexion qui dépasse largement l'échelle communale trop restreinte pour dépasser les actuels poncifs de l'aménagement de la montagne.

Veuillez croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de notre meilleure considération.

Pour Vivre et Agir en Maurienne,

Pour Mountain Wilderness,

Pour la FRAPNA Savoie,

Pour l'Union Régionale FRAPNA,

Annie COLLOMBET

Vincent NEIRINCK

Richard EYNARD-MACHET

Eric FERAILLE

Philippe DELHOMME

Hervé BILLARD (pôle montagne)

Copies: M. le Maire de Bonneval sur Arc

SGAR PACA DREAL DDT Savoie

Mme la Commissaire du Massif des Alpes M. le Commissaire Adjoint du Massif des Alpes